Evaluation d'Impact
Cahier des charges pour expertise externe

Juillet 2019

Marché financé avec des fonds européens

Interreg Mediterranean

EUROPEAN UNION

Table des matières

Contexte 3
Cadre réglementaire de l'évaluation 4
Objectif de l'évaluation et public cible 5
Objectif et portée de l'évaluation 5
Tâches et questions évaluatives 6
Information disponible 8
A. Analyse et utilisation des données pertinentes disponibles 8
B. Suivi et collecte des données 9
Approche et méthodologie 10
Livrables 10
Organisation des relations de travail 13
Composition de l'équipe d'évaluation et compétences requises 14

Contexte

Le Programme Interreg Méditerranée (ci-après le Programme Interreg MED) est un programme de coopération transnationale cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Il soutient le partage d'expériences et de connaissances et l'amélioration des politiques publiques entre les autorités nationales, régionales et locales et d'autres acteurs territoriaux de la zone MED par le financement de projets de coopération. Son territoire éligible comprend 57 régions de 10 États membres de l'UE (Croatie, Chypre, France, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Slovénie, Espagne, Royaume-Uni (Gibraltar)) ainsi que 3 Etats méditerranéens (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Monténégro) candidats à l'UE ou candidats potentiels qui participent grâce à l'Instrument d'Aide à la Pré-adhésion (fonds IAP II).

L'objectif global du Programme Interreg MED est de « promouvoir une croissance durable dans la région méditerranéenne en favorisant des pratiques et des concepts innovants (technologies, gouvernance, services innovants...), une utilisation raisonnable des ressources (énergie, eau, ressources maritimes...) et en favorisant une intégration sociale par le biais d'une approche de coopération territoriale et intégrée »[1].

Pour la période de programmation 2014-2020, le budget total du Programme s'élève à 275.905.320 euros (224 322 525 euros de FEDER, 9 355 783 euros de fonds IAP et 42 227 012 euros de contreparties nationales).

Le Programme Interreg MED est géré par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, agissant en tant qu'Autorité de Gestion du Programme (ci-après AG), avec le soutien du secrétariat conjoint (ci-après SC) établi conformément à l'article 23 (2) du Règlement (UE) N° 1299/2013, situé à Marseille (France).

Le Programme Interreg MED est supervisé et contrôlé par le Comité de suivi. Un comité de pilotage est chargé de sélectionner les projets à financer. Les 13 États membres participant au Programme sont représentés dans ces comités.

En outre, un groupe de travail sur l'évaluation (ci-après le GTE), composé de membres du SC et d'experts nationaux en matière d'évaluation désignés sur une base volontaire par les États membres, est chargé d'améliorer la qualité technique et méthodologique du processus d'évaluation. Il est également chargé d'examiner les travaux du prestataire avant leur soumission pour validation au Comité de suivi[2].

Sur la base de l'expérience acquise au cours de la période de programmation 2007-2013 et des principales conclusions de l'évaluation *in itinere* réalisée au cours de cette période de programmation, le Programme a adopté plusieurs mesures novatrices clés relatives à la mise en œuvre du Programme. Ces dernières permettent d'améliorer la qualité des résultats des projets programmés et d'accroître la réalisation des objectifs du Programme et son impact sur le territoire. Cette situation rend l'organisation du Programme Interreg MED unique et très différente des autres programmes de coopération.

Les principales mesures innovantes adoptées peuvent être résumées comme suit :

- La mise en place d'une nouvelle architecture du Programme avec différentes typologies de projets (projets modulaires, horizontaux, stratégiques et de gouvernance[3]).

L'architecture Interreg MED, avec les liens entre les différents types de projets, peut être matérialisée par le schéma suivant :

[1] Programme de Coopération Interreg MED 2014-2020 validé par la CE le 2 Juin 2015.
[2] Voir document sur la mise en plage du GTE
[3] Voir factsheet « projets modulaires » et « projets horizontaux » pour plus d'information sur l'architecture du Programme et les différents types de projets

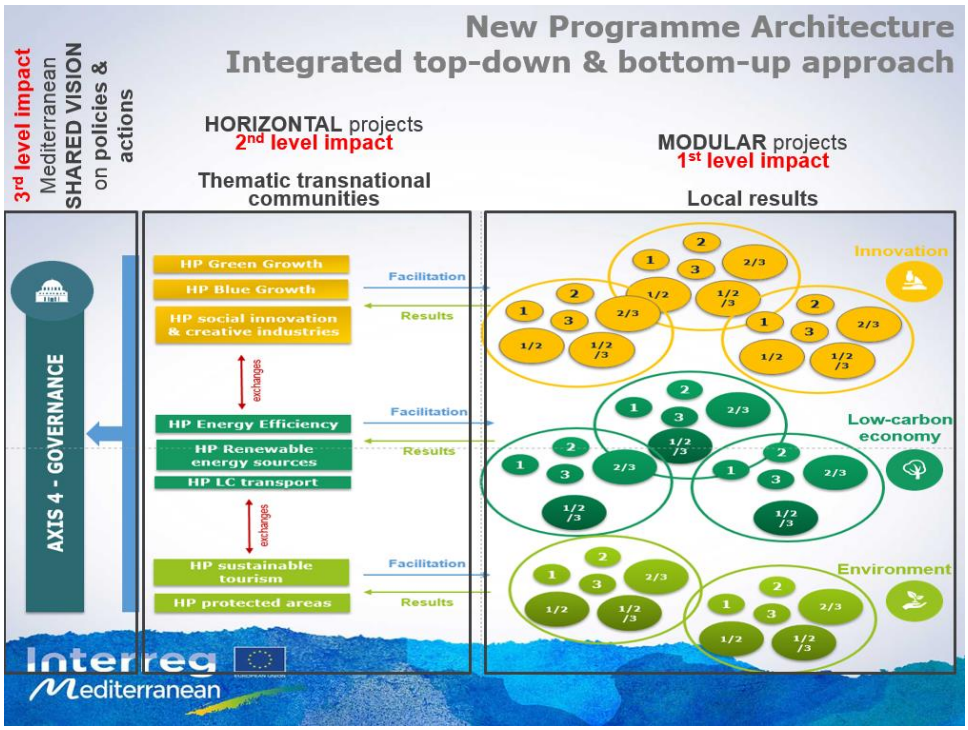

- Le renforcement de la **spécialisation thématique,** qui se traduit, d'une part, par le lancement d'appels à projets ciblés via l'utilisation de cahiers des charges spécifiques ciblant des thèmes, des actions et des activités pour chaque objectif spécifique ou sous-thème, et d'autre part, par la réalisation d'un suivi qualitatif et thématique spécifique de la mise en œuvre des projets ;
- La conception d'une **stratégie de communication** conçue comme un outil permettant une meilleure coordination entre les acteurs qui participent au Programme et contribuant à atteindre leurs objectifs ;
- Le développement d'une **approche par communauté de projets**, basée sur la promotion de communautés thématiques intégrées par les acteurs concernés de la zone MED ;
- L'établissement de la **capitalisation** comme élément clé pour assurer la durabilité et la pérennité des résultats du Programme.

Des informations et documents complémentaires concernant le Programme Interreg MED sont disponibles sur le site Internet du Programme : www.interreg-med.eu.

Dans ce contexte, le présent cahier des charges vise à externaliser une partie de l'évaluation du Programme, **l'évaluation d'impact.** Il présente ses objectifs et son périmètre, les aspects relatifs à la conduite de l'évaluation, les rôles et responsabilités et les ressources disponibles.

Cadre réglementaire de l'évaluation

Les principales dispositions réglementaires de l'Union européenne relative au champ d'application et au contenu de la présente évaluation sont les suivantes :

- Règlement (CE) n° 1303/2013, en particulier l'article 54 stipulant les dispositions générales relatives à l'évaluation, l'article 56 précisant les exigences concernant l'évaluation pendant la période de programmation, l'article 110 attribuant des responsabilités au comité de suivi et l'article 114 portant sur le processus d'évaluation ;

- Règlement (CE) n° 1299/2013, en particulier le préambule 26 sur les responsabilités de l'autorité de gestion en matière d'évaluation et l'article 14 définissant les exigences relatives à la présentation des rapports sur l'exécution du Programme, y compris les informations relatives à l'évaluation.

Les règlements exigent d'évaluer l'efficacité, l'efficience et l'impact des interventions du Programme et la manière dont le soutien des fonds ESI a contribué à la réalisation des objectifs pour chaque priorité. Le plan d'évaluation du Programme Interreg MED tient compte de ces exigences légales et définit l'organisation du processus d'évaluation du Programme.

Objectif de l'évaluation et public cible

Le plan d'évaluation du Programme Interreg MED fait référence aux activités d'évaluation d'impact, c'est-à-dire l'évaluation des effets des résultats du Programme sur le territoire, l'identification et l'analyse du mécanisme qui a produit ces effets. Les conclusions de l'évaluation d'impact seront utilisées pour soutenir la préparation de la stratégie du Programme pour la période 2021-2027.

En d'autres termes, l'évaluation d'impact cherchera à identifier :

1. s'il y a un changement observé par rapport aux objectifs fixés par chacun des axes prioritaires du programme, analysé à travers l'axe central de l'architecture du nouveau Programme (cadre d'intervention) ;
2. si le changement peut être attribué aux interventions du Programme Interreg MED ;
3. si des effets imprévus se sont produits ;
4. quels sont les mécanismes qui ont produit l'impact.

Le public cible des résultats de l'évaluation sont les autorités du Programme Interreg MED, la Commission européenne, les partenaires et bénéficiaires des projets, ainsi que les parties prenantes actives dans la région méditerranéenne.

Les résultats et les conclusions de l'évaluation d'impact seront utilisés par le Comité de suivi, l'AG/SC à des fins stratégiques dans la planification et le développement de tout futur programme Interreg dans l'espace couvert par le Programme Interreg MED 2014-2020. Conformément au règlement 1303/2013, tous les résultats de l'évaluation seront communiqués à la Commission européenne.

Les résultats seront d'intérêt pour les partenaires, les bénéficiaires et les parties prenantes des projets.

Enfin, le résumé du rapport final exposant les résultats de l'évaluation d'impact sera publié sur le site web du Programme Interreg MED pour diffusion au grand public.

Objectif et portée de l'évaluation

Les principaux objectifs de l'évaluation d'impact sont de :

1. vérifier si la nouvelle architecture du Programme a produit les changements souhaités avec les résultats obtenus (atteinte de ses objectifs)
2. identifier et analyser les effets des résultats du Programme et leur contribution aux politiques publiques dans la zone méditerranéenne.

L'évaluation d'impact sera réalisée entre 2019 et 2021 (pour plus de détails, veuillez vous référer au chapitre « Calendrier et délais de réalisation des prestations »). Le calendrier indicatif indiqué dans le plan d'évaluation 2019-2022 devra être mis à jour en fonction du présent cahier des charges.

Toutes les opérations finalisées, celles qui approchent de leur terme et celles dont la mise en œuvre aura atteint un niveau satisfaisant d'ici la fin 2020 feront l'objet d'une évaluation. Environ 100 opérations seront prises en compte pour l'évaluation d'impact.

Les groupes cibles de l'évaluation d'impact sont les partenaires du projet, les représentants des autorités du Programme (membres des Comités de suivi et de pilotage, autorité de gestion, secrétariat conjoint, points de contact nationaux, etc.), les parties prenantes et les représentants des initiatives actives dans la région méditerranéenne, les décideurs, les utilisateurs finaux et les citoyens.

La zone géographique couverte par l'évaluation d'impact doit être représentative de la zone du Programme telle que décrite dans le chapitre « Contexte ».

Tâches et questions évaluatives

La principale question à laquelle l'évaluateur doit répondre est la suivante :

L'architecture du nouveau Programme a-t-elle contribué à produire des impacts spécifiques sur les politiques publiques ?

Plus précisément, cette question doit être abordée en évaluant 2 aspects :

- Dans quelle mesure l'approche « communauté de projets » développée dans le cadre du Programme Interreg MED 2014-2020 a-t-elle permis de capitaliser et de transférer efficacement les résultats ?
- Dans quelle mesure les acquis du Programme Interreg MED ont-ils été transférés dans les politiques publiques ?

Afin de tirer des conclusions sur la principale question d'évaluation susmentionnée, l'évaluation d'impact devrait analyser chaque objectif spécifique du Programme et fournir des réponses aux principales questions évaluatives.

De plus, pour chaque question, des sous-thèmes principaux ont été identifiés et devraient être développés dans l'approche de chaque question.

Le prestataire devra proposer la façon dont les politiques publiques seront abordées dans l'analyse des questions concernant les différents objectifs spécifiques. Il prendra en compte que, pour certains objectifs spécifiques du Programme, il existe une dimension territoriale particulière qu'il importe de vérifier.
Les politiques publiques spécifiques qui seront examinées dans le cadre de l'évaluation feront l'objet d'une discussion plus approfondie lors de la réunion de lancement et seront précisées dans le rapport de démarrage. Toutefois, le pouvoir adjudicateur pourra, si nécessaire, demander au prestataire d'examiner toute contribution particulière du Programme à des politiques publiques non mentionnées dans le rapport de démarrage.

Pour le Programme Interreg MED, les 7 objectifs spécifiques suivants ont été sélectionnés [4] :

O.S. 1.1 Accroître l'activité transnationale des clusters et réseaux innovants des secteurs clés de l'espace MED

Question : Dans quelle mesure le Programme a-t-il contribué au renforcement transnational des clusters et réseaux d'innovation dans les secteurs clés (notamment dans le domaine de la croissance verte et bleue et des industries sociales et créatives) ?

Sous-thèmes à examiner : capacités d'innovation, participation directe des partenaires privés, quadruple hélice

[4] Des informations détaillées sont disponibles dans le Programme de coopération

O.S. 2.1 Accroître les capacités de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics à l'échelle transnationale

Question : Dans quelle mesure le Programme a-t-il contribué à accroître la capacité des propriétaires et des gestionnaires de bâtiments publics à mettre en œuvre des pratiques d'efficacité énergétique ?

Sous-thèmes à examiner : sensibilisation à l'efficacité énergétique, adoption de solutions dans les bâtiments publics, aménagement du territoire

O.S. 2.2 Accroître la part des sources locales d'énergies renouvelables dans les plans et stratégies de mix énergétique dans des territoires MED spécifiques

Question : Dans quelle mesure le Programme a-t-il contribué à l'augmentation des sources locales d'énergie renouvelables dans le mix énergétique, les stratégies et les plans des territoires ciblés ?

Sous-thèmes à considérer : aménagement du territoire, appui aux décideurs, actions de sensibilisation

O.S. 2.3 Accroître la capacité d'utilisation des systèmes de transport à faibles émissions de carbone existants ainsi que les connexions multimodales entre eux

Question : Dans quelle mesure le Programme a-t-il contribué à l'utilisation accrue des systèmes de transport à faible intensité de carbone dans les régions MED ?

Sous-thèmes à examiner : mesures pour l'utilisation de solutions de transport à faible émission de carbone dans les villes, plans de mobilité, actions de sensibilisation

O.S. 3.1. Renforcer le développement d'un tourisme côtier et maritime durable et responsable dans l'espace MED

Question : Dans quelle mesure le Programme a-t-il contribué à améliorer les initiatives coordonnées entre les territoires pour le développement d'un tourisme côtier et maritime durable et responsable ?

Sous-thèmes à considérer : niveau de durabilité du tourisme, planification territoriale, GIZC

O.S. 3.2. Maintenir la biodiversité et les écosystèmes naturels par un renforcement de la gestion et de la mise en réseau des espaces protégés

Question : Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à l'intégration des aires protégées dans les stratégies de développement territorial ?

Sous-thèmes à examiner : planification territoriale, GIZC, renforcement des capacités des gestionnaires

O.S. 4. Soutenir le processus de renforcement et de développement de cadres multilatéraux de coordination en Méditerranée pour apporter des réponses conjointes aux défis communs

Question : Dans quelle mesure le Programme a-t-il contribué à favoriser les mesures de coordination multilatérale en Méditerranée ?

Sous-thèmes à examiner : coopération en matière de gouvernance, processus de discussion à plusieurs niveaux, initiatives coordonnées

Dans l'exercice d'évaluation, pour chaque objectif spécifique, les évaluateurs doivent également prendre en considération les aspects/facteurs suivants :

- ✓ les possibles impacts non volontaires
- ✓ l'interaction entre les différentes communautés thématiques
- ✓ le contexte géographique spécifique du territoire impacté par les activités
- ✓ les principaux groupes cibles atteints en fonction des différents types d'actions mises en œuvre et des différents thèmes abordés
- ✓ le type et la nature différents des projets (modulaires/horizontaux) et des partenaires du projet
- ✓ le changement des pratiques observées

Les questions et sous-thèmes proposés feront l'objet d'un examen plus approfondi au cours de la phase de démarrage et les évaluateurs devront rester flexibles et accepter, sur demande, d'y apporter des ajustements. De même, l'évaluateur pourra proposer d'autres questions ou sous-questions d'évaluation pertinentes en plus de celles énumérées ci-dessus.

Pour chaque objectif spécifique, les évaluateurs se verront présenter des données sur la réalisation des indicateurs de résultats (valeurs de référence et valeurs atteintes à mi-parcours (2018), collectées par le SC, afin d'être prises en compte dans l'évaluation d'impact.

Pour tous les objectifs spécifiques évalués, les évaluateurs devront formuler des conclusions et des suggestions éventuelles d'améliorations futures. Lors de la rédaction des recommandations, les évaluateurs devront en discuter avec l'AG/SC avant de les inclure dans les rapports, afin de comprendre la faisabilité des différentes solutions.

Informations disponibles

Une fois sélectionné, le prestataire recevra de l'AG/SC l'accès aux données nécessaires et disponibles aux fins de l'évaluation.

Des informations sur le Programme sont disponibles en annexe et sur le site web du Programme. De plus, les données qui seront collectées par l'AG/SC, le Comité de suivi et le GTE au cours de la mise en œuvre du Programme et nécessaires pour le travail des évaluateurs seront accessibles sur demande auprès de personnes de contact identifiées. Des réunions ou des entretiens pourront également être organisés sur demande.

A. Analyse et utilisation des données pertinentes disponibles

Dans la mesure où le Programme a construit sa stratégie sur la base de l'expérience passée du Programme MED 2007-2013 et où un certain nombre de documents utiles sont déjà disponibles, il est attendu des candidats d'analyser attentivement et de tirer profit des données disponibles provenant des documents suivants :

- Règlement portant sur les dispositions communes (EC N° 1303/2013) (cf. http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A32013R1303)
- Plan d'évaluation du Programme Interreg MED (cf. document 01)
- Document de mise place du groupe de travail sur l'évaluation (cf. document 02)
- Programme de Coopération Interreg MED (https://interreg-med.eu/fr/documents-et-outils/document-constitutif-rapports-annuels/)

- Manuel du Programme Interreg MED (cf. https://interreg-med.eu/fr/documents-et-outils/manuel-du-programme/)
- Evaluation ex-ante (cf. document 03)
- Évaluation environnementale stratégique (cf. document 04)
- Evaluation in-itinere 2007-2013 (cf. document 05)
- Evaluation ex-post de la CTE 2007-2013 (cf. http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/evaluation/pdf/expost2013/wp11_final_report.pdf)
- Plan de communication du Programme Interreg MED (cf. document 06)
- Plan de capitalisation du Programme Interreg MED (cf. document 07)

En ce qui concerne les trois derniers documents, une analyse des connaissances disponibles à partir de ces documents est détaillée dans le plan d'évaluation du MED.

- Résultats attendus de l'évaluation opérationnelle du Programme 2014-2020
- Données collectées sur les indicateurs de résultats du Programme - Revue 2014 et 2019

B. Suivi et collecte des données

L'AG/SC est en charge du suivi de la mise en œuvre du Programme et se chargera de transmettre aux évaluateurs des données pertinentes et fiables provenant du Programme afin de permettre la bonne exécution des activités d'évaluation.

Par ailleurs, le SC a prévu des mécanismes de collecte de données et de suivi des résultats qui fourniront des informations statistiques pertinentes pour le suivi de la mise en œuvre du Programme. Ces mécanismes comprennent l'utilisation de plusieurs outils qui sont présentés ci-dessous.

Synergie CTE – L'outil de suivi en ligne du Programme Interreg MED

Conformément à l'article 72 du Règlement (UE) N°1303/2013, le Programme Interreg MED utilise un système informatisé de comptabilité, de stockage et de transmission des données relatives aux indicateurs, de suivi et de reporting, appelé Synergie CTE. Cet outil de suivi est utilisé par les autorités de différents programmes.

Synergie CTE stocke les données des formulaires de candidature, de l'évaluation des propositions, des rapports d'avancement et des dépenses. Il s'agit notamment des données sur les projets soumis et approuvés, sur les partenaires, sur les activités planifiées et exécutées, sur les produits et les livrables planifiés et exécutés, sur les groupes cibles atteints, sur les dépenses déclarées et remboursées, sur les critères de sélection et sur les évaluations qualitatives, sur les thématiques traitées, etc.

Dans le plan d'évaluation MED, un résumé portant sur les différentes parties prenantes qui utilisent l'outil de suivi, sur la manière dont il est principalement utilisé et sur les principales données qui peuvent être collectées grâce à lui est disponible dans la section suivi et collecte de données.

La plate-forme Web

Le Programme Interreg MED a conçu et développé une plate-forme Web qui assure la qualité de la mise en œuvre des projets, mais qui permet également la collecte de données fiables et précises sur la mise en œuvre et les résultats des projets. Par le biais de la plate-forme, le Programme fournit aux projets des sites Web interconnectés et des outils de gestion qui contribuent directement à l'établissement de rapports sur les indicateurs de résultats et permettent au SC d'effectuer une analyse qualitative des livrables des projets.

Dans le plan d'évaluation MED, un résumé des types de données récupérables grâce à la plate-forme est disponible dans la section Suivi et collecte de données.

Autres sources de données

Toutes les autres données nécessaires à la réalisation des activités d'évaluation devraient être extraites des bases de données nationales existantes et de toutes les autres bases de données et données disponibles grâce à des initiatives européennes, nationales, régionales ou locales (telles que ESPON, Eurostat, données SIG, Interact, DG Regio, etc.).

Afin de renforcer l'approche axée sur la qualité du Programme, un mécanisme d'auto-évaluation a été mis en place pour les projets multimodulaires et sera mis à la disposition des évaluateurs en tant que contribution spécifique à la mise en œuvre des projets.

Approche et méthodologie

Une approche fondée sur la théorie *(theory-based approach*) est censée être appliquée dans l'évaluation.

Il est attendu des candidats qu'ils proposent dans leur offre une méthodologie adéquate et efficace, afin de permettre d'atteindre les objectifs de l'évaluation et d'obtenir des réponses complètes aux questions de l'évaluation.

Les attentes sur la méthodologie devant être proposée par les candidats dans leur offre sont les suivantes :

- indiquer les sources de données nécessaires et veiller à ce que la collecte des données primaires comprenne la consultation d'un échantillon représentatif de parties prenantes aux projets et au Programme et couvrant une large part de l'aire géographique du Programme Interreg MED ;
- indiquer clairement les méthodes et outils que les candidats jugent les plus appropriés pour mener à bien l'évaluation ;
- justifier l'application des méthodes proposées vis-à-vis des spécificités du Programme Interreg MED ;
- l'utilisation d'une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives est fortement encouragée ;
- il est également attendu des candidats qu'ils expliquent la manière dont les différentes méthodes seront combinées afin d'atteindre l'objectif de l'évaluation.

Au cours du processus d'évaluation d'impact, le prestataire aura accès à toutes les données et informations disponibles sur le Programme Interreg MED. Les sources de données sont indiquées dans le présent cahier des charges et disponibles sur Synergie CTE et sur le site Internet du Programme Interreg Med (www.interreg-med.eu). D'autres informations pertinentes disponibles au niveau du Programme, ainsi que des documents internes et des données collectées directement par les organismes et projets du Programme, seront mis à la disposition des évaluateurs.

Certains des travaux de l'évaluation opérationnelle et de l'évaluation d'impact seront menés en parallèle jusqu'au 31 mai 2020, date à laquelle l'évaluation opérationnelle arrivera à son terme. Par conséquent les activités de l'évaluation d'impact devront être conduites en lien avec celles de l'évaluation opérationnelle.

Livrables

L'évaluation se déroulera en trois phases : phase de démarrage, phase de mise en œuvre et phase finale. Les réunions avec l'AG/SC mentionnées ci-dessous se dérouleront principalement dans les locaux du SC à Marseille (France) ou par vidéoconférence. *Toutefois, pour des raisons pratiques, certaines réunions peuvent avoir lieu ailleurs sur le territoire européen.*

Phase de démarrage :

- Une **réunion de lancement** pour l'évaluation d'impact devrait avoir lieu peu après l'attribution du marché. Lors de cette réunion, tous les éléments pertinents du cahier des charges seront discutés, en particulier l'approche méthodologique et les outils, les questions/sous-questions de l'évaluation, le calendrier détaillé de la mission ainsi que le contenu détaillé des premières tâches à réaliser.
- Après la réunion de lancement, les évaluateurs seront invités à fournir un **rapport de démarrage** dans un délai d'un mois. Il constituera, pendant toute la durée de l'exercice, le principal point de référence du processus d'assurance qualité, puisqu'il indique en détail ce que l'on peut attendre de l'exercice, les moments où les différentes activités seront réalisées et le processus par lequel les rapports d'évaluation seront établis.

  Le rapport de démarrage doit décrire, entre autres, ce qui suit :

  - Les parties prenantes et projets principaux identifiés ;
  - une liste révisée des questions d'évaluation ;
  - une description des méthodes et outils qui seront employés ;
  - un aperçu des données nécessaires et de la façon dont elles seront recueillies ;
  - un plan de travail détaillé ;
  - le calendrier (finalisé) des travaux, y compris les différentes étapes clés ;
  - description des flux de travail et des interactions avec les organes du Programme, en particulier avec l'AG/SC ;
  - description du rôle et des responsabilités de chaque membre de l'équipe d'évaluation.

Phase de mise en œuvre :

- Réunions intermédiaires avec le SC (*au moins deux fois par an*) ;
- Réunions régulières en ligne avec le SC pour assurer une mise à jour régulière de l'état d'avancement des activités ;
- Participation aux réunions avec le Comité de Suivi du Programme : *un maximum de deux réunions* avec le Comité de Suivi devrait avoir lieu dans l'un des pays participant au Programme ;
- **Rapport intermédiaire en 2020** : Ce rapport devrait mettre en évidence les premières réalisations des activités d'évaluation d'impact et comprendre les conclusions relatives aux principales activités d'évaluation d'impact. Le rapport intermédiaire doit inclure des conclusions et des recommandations en vue de la préparation de la prochaine période de programmation par la task force.

Phase finale :

- **Rencontre finale** avec le SC avant la remise du rapport final.
- **Rapport final en 2021** : Ce rapport devrait mettre en évidence les principales réalisations des activités d'évaluation d'impact et l'ensemble des conclusions, évaluer les ajustements déjà mis en œuvre et fournir des informations pour alimenter la stratégie d'élaboration du Programme pour la prochaine période de programmation. A des fins de communication, une version

spécifique des principales conclusions devrait être fournie par l'équipe d'évaluateurs (conclusions adaptées aux différents groupes cibles identifiés).

- **Participation à des réunions/événements** : Le contractant doit prévoir sa participation à un maximum de *deux réunions/événements* au cours desquels les résultats du rapport final peuvent être présentés aux parties prenantes et/ou aux représentants des États participants.

Structure des rapports d'évaluation :

Les rapports d'évaluation (intermédiaire et final) devraient refléter la structure générale suivante :

- Résumé contenant les conclusions et recommandations (maximum 5 pages)
- Contexte du rapport
- Cadre méthodologique décrivant l'approche des évaluateurs et comprenant une description de la recherche originale entreprise, des sources de données et d'information et des méthodes utilisées.
- Analyse des résultats
- Conclusions relatives aux questions posées dans le présent cahier des charges
- Identification des questions clés à la fin de chaque section et conclusions tirées à partir de celles-ci
- Les recommandations de l'équipe d'évaluation classées clairement selon leur importance (en termes d'utilité).
- Résumé des principales réalisations et faiblesses du Programme
- Pour le rapport final, des suggestions d'améliorations à long terme, y compris les aspects futurs et divers scénarios qui pourraient être utiles pour la prochaine période de programmation.
- En annexe, toutes les données brutes recueillies (provenant d'enquêtes, d'entrevues, d'analyses, etc.) devraient être transmises à l'AG, ainsi qu'une liste des personnes qui ont été contactées.

Format des rapports d'évaluation

Les livrables produits dans le cadre du contrat doivent respecter les lignes directrices suivantes concernant leur format :

- Les ébauches de rapports doivent être fournies en anglais seulement. Les versions des rapports transmises au Comité de suivi pour validation doivent être fournies en anglais et en français.
- Les produits livrables de l'évaluation doivent être faciles à lire, illustrés et bien structurés. Les experts ne sont pas censés fournir des recherches scientifiques, y compris des considérations théoriques volumineuses, mais principalement des documents compréhensibles par un large public.
- Le prestataire fournira le matériel de présentation en anglais pour les rapports intermédiaires et finaux (PowerPoint ou application équivalente compatible avec MS Office) à l'usage des autorités du Programme.
- Tous les rapports et documents produits pour le Programme sont conformes à l'identité visuelle du Programme Interreg MED en appliquant les règles graphiques définies par le Programme qui s'engage à fournir toute la documentation associée. Des modèles seront fournis par le Programme.
- Tous les rapports et documents produits pour le Programme doivent respecter les règles de publicité et d'information (éligibilité) selon les règles de l'UE et du Programme.

- Une version électronique de chaque rapport est requise, dans un format réutilisable et présentable (par exemple, Word et PDF pour un rapport).

- Dans le cadre du rapport d'évaluation final, une infographie d'une page doit être produite. L'infographie doit présenter les principales conclusions sous forme graphique et en utilisant la présentation du Programme.

Organisation des relations de travail

Le SC sera chargé des contacts quotidiens avec l'évaluateur. En outre, et comme mentionné plus haut, le Groupe de Travail Evaluation (GTE) composé de membres du SC et d'un groupe d'experts nationaux désignés par les États participants, sera chargé d'examiner les propositions techniques (rapports) avant leur soumission au Comité de Suivi et d'améliorer la qualité technique et méthodologique du processus d'évaluation. Le Comité de suivi valide les propositions techniques.

Avant sa soumission au Comité de suivi, toute première version de rapport (en version anglaise) sera révisée par le SC et le GTE.

Compte tenu de cette phase de révision, les premières versions de rapports (version anglaise) doivent être envoyées en respectant la date limite indiquée dans le calendrier ci-dessous, afin de disposer de suffisamment de temps pour permettre au SC et au GTE de proposer des améliorations.

Sur la base des commentaires faits par le SC et le GTE, le prestataire devra préparer et remettre les versions corrigées (anglais seulement) au SC. Après accord du SC, le prestataire préparera les versions (versions anglaise et française) des rapports à soumettre à l'AG et au Comité de suivi pour validation. Le Comité de suivi peut lui aussi faire des demandes de corrections que le prestataire devra intégrer dans les rapports pour que ceux-ci soient considérés comme finals.

Les demandes de corrections, qu'elles émanent du SC, du GTE ou du Comité, sont transmises au prestataire par le SC.

Calendrier et délais de réalisation des prestations

A titre indicatif, l'évaluation d'impact aura lieu à partir de la notification du contrat (estimée à l'automne/hiver 2019) jusqu'en juin 2021.

A titre informatif, la réunion de lancement aura lieu au plus tard le 31 décembre 2019.

Les activités d'évaluation devraient être planifiées conformément à la mise en œuvre du Programme, ainsi qu'aux obligations relatives à l'envoi de rapports à la Commission. Le plan d'évaluation Interreg MED résume les différentes obligations en matière de rapport à la Commission.

Le calendrier de l'évaluation d'impact et les principaux résultats attendus sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Phase	Etapes clés et livrables	Dates limites pour les étapes clés et livraison des premières versions des livrables

Démarrage	Réunion de lancement avec l'AG / le SC et le GTE	Au plus tard 45 jours calendaires après la notification
	Rapport de démarrage	1 MOIS après la réunion de lancement
Mise en œuvre	Rapport Intermédiaire 2020	31 juillet 2020
Finale	Réunion finale avec l'AG / le SC et le GTE	Entre le 1er mars et le 31 mars 2021
	Rapport final	15 avril 2021

Veuillez noter que les délais indiqués dans le tableau ci-dessus engagent le prestataire.

La date limite des livrables indiquée dans le tableau se réfère à la date de livraison des premières versions anglaises (versions *draft*) des livrables. La transmission des livrables se fera par email.

Pour les rapports, les délais de prise en compte des corrections et le délai de traduction en français du rapport à transmettre au Comité de suivi sont les suivants :

Délai de prise en compte des corrections (faites par le SC, le GTE ou le Comité de suivi et transmises par le SC)	10 jours ouvrés à compter de la demande par email du SC
Délai pour traduction en français	10 jours ouvrés à compter de la demande par email du SC

Veuillez noter que les délais indiqués dans le tableau ci-dessus engagent le prestataire.

Notez que plusieurs demandes de corrections peuvent être faites.

Pour chaque rapport, les échanges entre le prestataire et les autorités du Programme peuvent donc être schématisés de la façon suivante :

- Soumission au SC de la première version anglaise (versions *draft*) du livrable
- Demande(s) de correction faites par le SC et/ou du GTE et transmises par le SC. Plusieurs demandes de correction peuvent être nécessaires
- Une fois les corrections validées par le SC, le prestataire établit les versions en anglais et français des rapports pour validation du Comité de suivi
- Les versions française et anglaise sont transmises par le SC au Comité de suivi pour validation.
- Le Comité de suivi peut demander des corrections (transmission par le SC)
- Suite à la prise en compte des éventuelles demandes de corrections faites par le Comité de suivi, les rapports français et anglais sont considérés comme finaux.

Les dates estimatives de soumission des rapports au Comité de suivi pour validation sont les suivantes :

- Rapport de démarrage : mars 2020
- Rapport intermédiaire : octobre/novembre 2020
- Rapport final : juin 2021

Composition de l'équipe d'évaluation et compétences requises

Il est souhaité que le prestataire/l'équipe du prestataire ait les connaissances suivantes :

- Expérience et/ou compétences dans le domaine théorique et pratique de l'analyse et de l'évaluation socio-économique avec au moins deux projets d'évaluation réalisés au cours des trois dernières années. Une attention particulière sera accordée aux évaluateurs ayant de l'expérience dans la réalisation d'évaluations d'impact

- Avoir une connaissance des caractéristiques fondamentales de la politique de cohésion et de la coopération territoriale européenne en particulier
- Avoir une connaissance des politiques et stratégies européennes de développement régional
- Une expérience et/ou connaissances de la région méditerranéenne sera considérée comme un plus
- Avoir une bonne maîtrise écrite et orale de l'anglais et du français, qui sont les langues officielles du Programme
- Avoir de l'expérience et/ou compétences dans la collecte de données, l'analyse et la vérification des données, les analyses statistiques et la rédaction de rapports et de recommandations.
- Posséder des liens pertinents / des antécédents en recherche appliquée sur le développement régional, la politique régionale européenne et/ou d'autres domaines pertinents pour le Programme, notamment dans les thèmes abordés par le Programme : innovation, efficacité énergétique, énergies renouvelables, transports urbains, tourisme durable, biodiversité, gouvernance / stratégies macro-régionales.

Si le contractant propose une équipe d'experts pour effectuer l'évaluation, il convient de nommer un chef de projet expérimenté, qui assumera le rôle de chef de file ou d'expert coordonnateur. **Le chef de projet** de l'équipe, devrait :

- o Démontrer une expérience et/ou compétences avérée(s) en évaluation d'impact ;
- o Démontrer une expérience et/ou compétences avérée(s) en gestion de projet ;
- o Démontrer une expérience et/ou compétences avérée(s) en gestion d'équipe ;
- o Anglais courant et bon niveau de français

Les propositions doivent inclure **les CV de tous les membres de l'équipe d'évaluation** qui prendront effectivement part à l'évaluation.
Les membres de l'équipe d'évaluation devraient avoir une bonne maîtrise de l'anglais et les connaissances techniques appropriées permettant de répondre aux besoins exprimés dans le présent cahier des charges.

Outre les compétences professionnelles de l'équipe d'évaluation, **les rôles et responsabilités** de tous les membres doivent être clairement définis dans l'offre présentée. De plus, le coût par jour de chaque membre de l'équipe impliqué dans la mission doit également être indiqué dans l'offre.

En outre, le candidat doit décrire en détail dans sa proposition **le mécanisme d'assurance de la qualité** qui sera utilisé pour la mise en œuvre de l'évaluation et la façon dont les normes de qualité seront assurées pour chaque livrable. Les candidats doivent aussi préciser dans leur offre **la procédure qu'ils ont mise en place pour éviter les situations de conflit d'intérêts.**

Tout prestataire de service ou structure impliqué dans le Programme Interreg MED ou dans un projet Interreg MED approuvé devra en informer l'AG/SC. Le prestataire de service ou la structure devra démontrer l'absence de conflit d'intérêt.

Les activités relatives à l'évaluation d'impact devront être conduites en lien avec celles de l'évaluation opérationnelle.

État d'avancement de la mise en œuvre du Programme

Pour information, veuillez noter qu'à la date de notification du marché avec le contractant (automne/hiver 2019), les étapes clés suivantes du Programme auront été atteintes :

- Gestion du Programme :
  - Organisation et tenue des réunions du Comité de Pilotage et du Comité de Suivi ainsi que des réunions des groupes de travail ;
  - Approbation du règlement intérieur des comités ;
  - Rédaction des directives internes à l'intention du personnel de l'AG et du SC ;
  - Mise en place de 13 points de contact nationaux ;
  - Mise en place d'un système de suivi de l'assistance technique ;
  - Rédaction et approbation d'un plan d'évaluation, mise à jour du plan d'évaluation 2018 ;
  - Reporting à la CE conformément à la réglementation de l'UE.
  - Évaluation opérationnelle : Rapport de démarrage, Rapports intermédiaires 2017 et 2018, Étude de faisabilité pour l'évaluation d'impact

- Mise en œuvre du Programme :
  - Organisation et tenue de l'événement de lancement du Programme (juin 2015) ;
  - Organisation de séminaires de candidats, de séminaires CdF et d'événements du Programme ;
  - Rédaction du Manuel du Programme et d'autres documents pour les candidats et les bénéficiaires ;
  - Lancement de 2 appels à propositions en 2015 (projets modulaires et horizontaux) et sélection et démarrage de 69 projets ;
  - Lancement de 2 appels à propositions en 2017 (modulaires simples et projets intégrés) sélection et démarrage de 13 projets modulaires simples (M2 ou M3) et 8 projets intégrés ;
  - Lancement d'un appel à propositions en 2018 (projets modulaires) - Processus de candidature et de sélection en cours. Sélection prévue fin 2019 d'une dizaine de projets sur la base des résultats des appels précédents ;
  - Lancement d'un appel à propositions restreint en 2019 (sur la lignée des projets horizontaux) - Le processus de candidature et de sélection devrait être finalisé fin 2019 pour 8 projets.
  - Mise en place de l'outil de suivi en ligne ;
  - Mise en place de la plateforme web du Programme ;
  - Poursuite de la mise en œuvre du projet plateforme de l'Axe 4 Panoramed ;
  - Lancement d'un appel à projets stratégiques au sein de l'axe 4 - Le processus de candidature et de sélection devrait être finalisé fin 2019.
  - Suivi administratif et thématique des projets.

Soumissions des candidatures

Pour information, l'ensemble des règles relatives à ce marché public sont énoncées dans le « Règlement de la Consultation (RC) » (disponible en Français seulement). Ce document décrit notamment :

- la procédure de candidature
- le contenu des offres
- les critères de sélection